

	<p style="text-align: center;">SERVICES PUBLICS CFE-CGC 15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS</p> <p style="text-align: center;">☎ 01.44.70.65.90 e-mail : fonctions.publiques@cfecgcfp.org http://cfecgcfp.org/</p>
---	--

Compte-rendu du GT1 bis sur le chantier n°1
« Définir un nouveau modèle de dialogue social dans la fonction publique »
15/06/2018

La fédération des services publics CFE CGC est représentée par Marie-Catherine HAON.

La réunion est présidée par M. LE GOFF (DGAFP)

Un PPT est joint au présent compte-rendu.

Le DGAFP indique que ce groupe de travail a pour objet d'approfondir les réflexions menées lors du GT1 sur les instances traitant des questions collectives.

Les organisations syndicales font toutes des déclarations préalables pour dénoncer les conditions actuelles du dialogue social : envoi très tardif d'un document de travail (hier soir pour ce matin) et sur le fond pas de scénario 3 (maintien des 2 instances actuelles, CT et CHSCT) mais un scénario qui est un mix des scénarii 1 et 2 rejetés unanimement par les OS lors du 1^{er} GT.

Intervention de la CFE CGC : répète une fois de plus et comme à chaque réunion qu'il n'est pas possible de travailler ainsi, sur la base d'un scénario qui n'a rien de nouveau. Rappelle son opposition au scénario 1 et 2 et rappelle qu'elle souhaite le maintien et le renforcement des CT et des CHSCT dans leur configuration actuelle.

Réponse du DGAFP :

- S'engage à faire remonter nos observations.
- Le communiqué en conseil des ministres sur la fonction publique donne les orientations politiques du Gouvernement sur le dialogue social. Indique que les mots ont un sens et qu'il est question dans le communiqué « d'une nouvelle instance », ce n'est pas au pluriel.
- A bien entendu que les organisations syndicales veulent 2 instances.
- Des sujets de discussion sont encore ouverts mais pas sur tout, et pas sur deux instances.
- Le lien entre instance traitant des questions collectives et instance traitant des questions individuelles est à étudier.

Après une suspension de séance demandée par les organisations syndicales, 3 organisations quittent la séance (CGT, FO et Solidaires)

Les organisations syndicales qui restent réaffirment leur opposition à la fusion des instances et indiquent que leur choix de rester en vaut pas caution des propositions faites en séance. Elles souhaitent recueillir de l'information sur les intentions du Gouvernement.

Intervention de la CFE CGC : réaffirme qu'aucun des scénarii présentés ne convient. Souhaite le maintien des instances dans leur architecture actuelle.

Représentants des employeurs territoriaux (M. MASSIMI) : les employeurs territoriaux ne sont pas demandeurs de modification. L'identification des CHSCT a permis aux employeurs de s'emparer et de traiter ces sujets. Préfèrent le statu quo.

Réponse du DGAFP : le statu quo n'est pas envisageable.

FHF : rappelle son souhait que les dispositions applicables soient modifiées, le statu quo étant « délétaire »

Présentation du PPT et du scénario alternatif proposé :

Ce scénario se décompose en 2 options : une instance fusionnée (option 1) ou une instance plénière et une FS reprenant les missions confiées au CHSCT (option 2).

Par rapport aux compétences actuelles des CHSCT, une seule différence concernant les réorganisations qui ne relèveraient que de la plénière (ex CT) et pas de la FS (ex CHSCT).

Pour les questions d'organisation et de fonctionnement des services, hors réorganisations, la FS connaîtrait des conditions de travail, y compris postérieurement aux réorganisations, la plénière des autres questions d'organisation.

Pour la politique RH, les plans d'action, les lignes directrices de gestion et l'objectivation des critères de répartition (régimes indemnitaires) pourraient relever de la plénière (ex CT).

Pour la composition de la nouvelle instance (option 1 et option 2) le principe retenu à ce stade serait l'élection de tous les membres (plénière et FS). La réflexion n'est pas arrêtée à ce stade sur les modalités précises de composition et de désignation des représentants du personnel.

Postions des organisations syndicales :

Les organisations syndicales émettent des réserves

- sur l'élection des membres de la FS. Souhaiteraient plutôt une désignation libre, qui permettrait aux experts SST de siéger en FS, à raison de leurs compétences.
- sur la répartition des compétences entre plénière et FS, s'agissant des réorganisations notamment.
- sur l'examen des lignes directrices de gestion RH (mobilité et avancement) et rappellent leur attachement au maintien des compétences actuelles des CAP et des CCP. Elles insistent sur la nécessité de maintenir les formations des membres de la FS et de la plénière en matière de SST.

Les organisations syndicales souhaitent que la DGAFP précise par écrit de façon plus précise l'organisation et le fonctionnement de la nouvelle instance (option 2). Elles souhaiteraient que la FS ait une possibilité d'auto saisine.

Intervention de la CFE CGC pour connaître la façon dont s'opérerait le choix entre option 1 et option 2.

Réponse DGAFP : L'option 1 concernerait les structures de 50 agents maximum, l'option 2 s'appliquerait aux autres structures.

Synthèse DGAFP :

- Sur les réorganisations, c'est un point dur et une demande forte des employeurs Etat.
- Sur les modalités de composition et de désignation des membres, la volonté du Gouvernement est l'unicité (élection directe de tous les membres), il y aurait peut-être une ouverture possible sur ce point.
- Sur la souveraineté des instances, la FS serait souveraine sur les compétences CHSCT, sauf réorganisation. Il y aurait peut-être un pouvoir d'évocation sur certaines attributions CHSCT (à voir)
- Sur la formation : pas de remise en cause des acquis. Une extension des formations aux membres de la plénière n'est pas arbitrée pour l'instant.
- Sur les moyens : pas d'arbitrage précis sur ce point. Pas d'intention de remettre en cause les moyens.

Prochaines réunions : 22/6 sur les CAP et 29/6 sur les autres points.